

# COMPTE RENDU EPREUVE AILE D'OR DE VOL CIRCULAIRE COMMANDE

(à transmettre par le président du club du candidat au CRAM dont relève le club)

**CANDIDAT** NOM: ..... Prénom : .....

Date de naissance : ..... N° de licence FFAM : .....

Adresse : .....

..... e.mail : ..... @.....

Intitulé du club (dans lequel le candidat est licencié) : .....

N° affiliation du club : | \_ | \_ | \_ | \_ |

N° du CRAM : |3|0| \_ | \_ |

**NOM PRENOM DU MONITEUR AYANT FORME LE CANDIDAT** (préciser sa ou ses qualifications fédérales détenues) :  
.....

## EPREUVES (cf. page suivante)

**Lieu de la compétition** : ..... **Date** : .....

Résultat épreuve A (nombre de points obtenus au vol d'acrobatie) : .....

Résultat épreuve B (temps réalisé si épreuve F2F ou vitesse réalisée) : .....

**OFFICIELS DE LA COMPETITION SE PORTANT GARANT DES RESULTATS OBTENUS** (les deux officiels doivent être originaires de deux clubs différents)

**1<sup>er</sup> officiel** NOM: ..... Prénom : .....

**Qualité** (préciser la fonction d'officiel tenue) : .....

Signature: .....

**2<sup>ème</sup> officiel** NOM: ..... Prénom : .....

**Qualité** (préciser la fonction d'officiel tenue) : .....

Signature: .....

**Date et signature du président du club :**  
.....

### CADRE RESERVE AU CRAM

(bulletin à transmettre au plus tôt à la FFAM)

Date de réception compte rendu : .....

Validation : OUI  NON

Signature du président du CRAM :

### CADRE RESERVE FFAM

Date de réception : .....

Date envoi du diplôme (au président du club) : .....

## **INFORMATIONS**

### **Dispositions relatives à l'aile d'or**

L'épreuve pour une aile d'or peut être passée dès l'année qui suit l'obtention de l'aile d'argent et tant que le candidat dispose d'une licence cadet ou junior en cours de validité.

L'aile d'or peut être tentée plusieurs fois dans l'année jusqu'à son obtention.

L'obtention de l'aile d'or donne lieu à attribution au candidat d'un diplôme et d'un insigne.

### **Epreuve à effectuer pour l'aile d'or de vol circulaire commandé**

Il convient d'effectuer, dans la même journée, les deux épreuves suivantes :

- 1) Epreuve A : un vol d'acrobatie complet (aucune figure notée à 0) selon le programme correspondant à la catégorie acrobatie nationale. Le lancé à la main de l'aéromodèle par un aide, y compris sur un terrain en herbe, n'est pas autorisé.
- 2) Epreuve B : au choix réalisation d'un temps dans une épreuve de F2F (en tant que pilote) réalisé avec au moins équipes ou d'un vol de vitesse catégorie vitesse débutants à plus de 160 kmh.

Les épreuves seront réalisées à l'occasion d'une compétition fédérale ou d'un championnat de France.

Le candidat a droit à un seul essai non-concluant pour chaque épreuve.

**A l'issue de l'épreuve, le compte rendu de l'épreuve est signé par les deux officiels désignés et le candidat ; celui-ci est transmis au plus vite, par le responsable de la session, au président du CRAM d'appartenance du candidat. Le président du CRAM doit alors très rapidement porter l'aile d'or VCC obtenu sur la fiche du candidat, via l'extranet des dirigeants ; il doit ensuite transmettre le compte rendu de l'épreuve à la FFAM pour l'établissement du diplôme.**